

Art. 1 – GENERALITE

Nom de l'épreuve	Championnat 4*4 Loisirs Masculin
Catégorie	Senior
Abréviation	CLM
Commission Sportive Départementale	Morgane MERCIER
Référent(e) du championnat	Romain LEFEVRE
Forme de jeu	4x4
Genre	Masculin
Hauteur du filet / Taille du Terrain	2m43 / 9mx18m

Art. 2 – PARTICIPATION DES GSA (Groupement Sportif Affilié = Club)

Joueurs de différents GSA dans la même équipe	Autorisé
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes par équipe	Illimité. <u>Attention</u> : La liste des joueurs (8 maximum) constituant l'équipe est fixe et ne pourra pas changer jusqu'à la fin du championnat. Toutefois, des joueurs peuvent être ajoutés en cours d'année dans la limite de 8 joueurs.

Art. 3 – LICENCES DES PARTICIPANTS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Volley-ball /Compét'Lib /Volley pour Tous
CATEGORIES AUTORISEES	
Senior / M21	Oui
M18 avec simple surclassement	Oui

Art. 4 – CONSTITUTION DES EQUIPES

Nombre de joueurs minimum par équipe	4
Nombre de joueurs maximum par équipe	8
Nombre de joueurs évoluant dans les championnats Départementaux et Régionaux saison 2022-2023	Illimité
Nombre de joueuses évoluant dans les championnats Nationaux saison 2022-2023	Aucun

Art. 5 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Du lundi au vendredi (en fonction du GSA recevant)
Horaire officiel du début des rencontres	Entre 20h et 21h00 (en fonction du GSA recevant)
Demande de report autorisé	Brassage : Non Championnat : Oui
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Délai minimum de la demande	4 jours

Art. 6 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence du GSA recevant	H- 45 minutes
Présence des équipes	H- 30 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes
Tirage au sort ordre des matchs	H- 15 minutes
Echauffement au filet	H- 13 minutes
Le GSA recevant fourni la feuille de match (1 feuille A4/match)	

Art. 7 – COMMUNICATION DES RESULTATS

GSA responsable de l'envoi de la feuille de match	GSA recevant
---	--------------

Art. 8 – FORMULE SPORTIVE

Journée 1 - Brassage	Octobre	Semaine 43
Journée 2 – Brassage	Novembre	Semaine 47
Journée 3 - Brassage	Décembre	Semaine 50
Championnat (à partir de Janvier à Mai)	6 à 8 journées Poule de 5 à 7 équipes en fonction du nombre d'équipes engagées Phase aller Match unique en 3 sets gagnants	

Brassage : 3 journées au total. La participation à ces journées est facultative. Toutefois, chaque équipe devra participer au moins à une journée de brassage sur les 3. Poule de 3 ou 4 équipes, tirée au sort.

Championnat : Poule de 6 à 7 équipes. Phase Aller uniquement. Les poules seront constituées en fonction des résultats sur les 3 journées de brassage, afin d'avoir des poules homogènes. Le nombre de poules, et d'équipes par poules sera déterminé par le nombre d'équipe engagées en début de saison. (Ex : 14 équipes/ 2 poules de 7, 15 équipes/ 3 poules de 5). **Chaque équipe engagée doit disposer d'un créneau de gymnase afin de pouvoir recevoir des matchs sur la partie « championnat ».**

Art. 9 – BALLON

Type de ballon autorisé	Molten: V5M4500- V5M5000/Mikasa: MVA200-MVA300
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	10
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art. 10 – INTERLOCUTEUR(S)

Romain LEFEVRE (Réfèrent)	06 62 51 96 01	romain.advolley37@gmail.com
Morgane MERCIER (CSD)		cd37.sportive@gmail.com
Votre référent ainsi que la Commission Sportive Départementale devront être en copie de tous les échanges par mail entre les GSA.		